

GRILLE DE COTISATION A HAUTE FIDELITE 2024

- **POUR LES STRUCTURES DE DROIT PRIVÉ (associations, sociétés...)**

Produits d'exploitation* N-2	Part des musiques actuelles < 50% de l'activité globale*	Part des musiques actuelles > 50% de l'activité globale*
Moins de 50 000 euros	25 €	50 €
Entre 50 000 et 125 000 euros	50 €	100 €
Entre 125 000 et 250 000 euros	100 €	200 €
Entre 250 000 euros et 375 000 euros	175 €	350 €
Entre 375 000 euros et 500 000 euros	225€	450€
Plus de 500 000 euros	300 €	600 €

* Les produits d'exploitation correspondent à l'ensemble des produits de la structure durant l'exercice de l'année N-2 : recettes propres, cotisations, subventions obtenues...

** La part « musiques actuelles » désigne en pourcentage le volume d'activités de la structure en lien direct ou indirect avec les musiques actuelles. Cet indicateur est renseigné lors de la récolte des données socio-économiques réalisée par HAUTE FIDÉLITÉ (Panorama des adhérents) et lors de la demande d'adhésion en ligne.

- **POUR LES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS ET RÉGIES :**

Budget annuel** N-2	Montant de la cotisation
Moins de 100 000 €	200 €
Entre 100 000 € et 200 000 €	400 €
Plus de 200 000 €	600 €

*** Le montant des cotisations des établissements publics et régies est déterminé par la somme du budget annuel du plateau artistique (artistes et intermittents) et des coûts de production, d'accueil, de catering. Il ne prend pas en compte les fluides, loyers et ressources humaines permanentes (salaires des équipes permanentes).